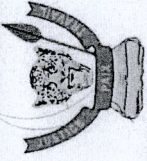


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 160/2023

AU CABINET BRYSLA AUDIT ET FINANCES

Après avoir reçu le contrat n° 7402/BCECO/DG/DP/M/OKM/2022/SC, conclu avec le BCECO, pour un montant total hors taxe de dollars américains six cent nonante deux mille cinquante un, septante deux centimes (USD 692 051,72) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quatre mille huit cent quarante-quatre, trente-six centimes (USD 4 844,36).

Fait à Kinshasa, le 11/09/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier a.i



Raymond M. L. YUMBA
Directeur Général a.i